



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



DEC 26 - 468

Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20260703-DEC26-468-AR  
Date de télétransmission : 03/07/2026  
Date de réception préfecture : 03/07/2026

Direction des Assemblées, Assurances,  
Des Affaires Juridiques et Domaniales

Affaire suivie par

Madame Ghislaine SAUVAGE

Tél. : 01.89.12.43.49

[g.sauvage@mairie-champigny94.fr](mailto:g.sauvage@mairie-champigny94.fr)

IB/GS - D14786

Publié le  
03 JUL. 2026

## DECISION

### Prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**OBJET : Centre Technique Infrastructure -propriété située au 351, impasse des Armoiries à Villiers-sur-Marne – Convention de location consentie à la Ville de Champigny-sur-Marne par la S.C.I. DI FELIN, pour une durée de 6 ans, à compter du 20 décembre 2023 jusqu'au 19 décembre 2029, moyennant un loyer annuel hors charges et hors taxes fixé à 205 250,23 euros**

Le Maire de Champigny-sur-Marne ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°2026-030 en date du 21 mars 2026 donnant à Monsieur Le Maire, Laurent JEANNE, certaines de ses attributions portant les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée du mandat ;

**Vu** l'arrêté n°ARR26-075 en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame Sophie AMAR, 3ème adjointe, en application de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier sur une partie des attributions énumérées à l'article L.2122-22 du même Code ;

**Vu** l'arrêté en date du 14 août 2012 concernant le bail initial consenti entre la S.C.I. DI FELIN à la Ville de Champigny-sur-Marne, du 1<sup>er</sup> septembre 2012 pour une durée de 6 ans, portant sur les locaux du Centre Technique des Infrastructures situé au 351, impasse des armoiries à Villiers-sur-Marne, pour une superficie de 2 277m<sup>2</sup> (lot n°1 : Entrepôt de 1709m<sup>2</sup> et des Bureaux de 412m<sup>2</sup>), ainsi que le lot n°6 : Bureau 156m<sup>2</sup>) et 35 places de parking.

**Vu** l'arrêté avenant n°1 en date du 26 novembre 2015 entre la S.C.I. DI FELIN et la Ville de Champigny-sur-Marne portant sur l'augmentation de la surface louée de 219,20m<sup>2</sup>, du Centre Technique des Infrastructure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le lot n°1 est concerné

par cette extension, l'entrepôt aura une superficie de 1 780,20m<sup>2</sup> et les bureaux feront 560m<sup>2</sup>.

**Considérant ce qui suit :**

Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20260703-DEC26-468-AR  
Date de télétransmission : 03/07/2026  
Date de réception en préfecture : 03/07/2026

Le Centre Technique des Infrastructures occupe le bâtiment est situé au 351, impasse des Armoiries à Villiers-sur-Marne appartenant à la S.C.I. DI FELIN, via un bail avec la Ville de Champigny-sur-Marne, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, pour une durée de 6 ans. La location porte sur une superficie de 2 277m<sup>2</sup> (lot n°1 : Entrepôt de 1709m<sup>2</sup> et des Bureaux de 412m<sup>2</sup>), ainsi que le lot n°6 : Bureau 156m<sup>2</sup>) et 35 places de parking.

Puis, un avenant n°1 a été rédigé, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2014, portant sur l'extension de la surface louée. Le lot n°1 est concerné par cette extension, l'entrepôt est étendu à une superficie de 1 780,20m<sup>2</sup> et les bureaux à 560m<sup>2</sup>.

Un nouveau bail doit être signé pour l'occupation du Service Technique des Infrastructure du bâtiment situé au 351, impasse des Armoiries à Villiers-sur-Marne, entre la S.C.I. DI FELIN et la Ville de Champigny-sur-Marne à compter du 20 décembre 2023 jusqu'au 19 décembre 2029, pour une durée de 6 ans. La restitution du lot n°6 correspondant à 156 m<sup>2</sup> de bureaux et de 6 places de stationnement (du numéro 1 à 6) est actée entre les parties. Le loyer annuel hors taxes et charges passera de 238 694,39 euros à 205 250,23 euros.

**DECIDE**

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** le bail, correspondant à l'occupation du Service technique des Infrastructures dans le bâtiment situé au 351, impasse des Armoiries à Villiers-sur-Marne, entre le propriétaire la S.C.I. DI FELIN et la Ville de Champigny-sur-Marne, à compter du 20 décembre 2023 jusqu'au 19 décembre 2029, moyennant un loyer annuel hors taxes et charges, fixé à 205 250,23 euros.

**ARTICLE 2 : D'INDIQUER** que la dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Fait en Mairie de Champigny-sur-Marne, le

03 JUL. 2026

Pour le Maire  
L'Adjointe déléguée



Sophie AMAR

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*